



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Lettre ouverte des adjointes administratives d'Auvergne à la Secrétaire Générale du Ministère de la Justice et à la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le jeudi 21 avril 2022, la Direction de la PJJ a présenté aux organisations syndicales ses décisions rendues dans le cadre de l'extension du « Ségur » à la PJJ.

De façon particulièrement injuste, les adjoint.e.s administratif.ve.s sont exclu .e.s de la revalorisation équivalent à 49 points d'indice majoré.

Par ce déni d'égalité, une fois de plus, nous constatons que la carrière des adjoint.e.s administratif.ves est délaissée par notre administration.

Pourtant, dans les unités éducatives, nous concourons à la prise en charge des jeunes notamment par l'accueil physique et téléphonique des jeunes et de leurs familles dans les services de milieu ouvert, et par un contact direct avec les jeunes au quotidien dans les unités d'hébergement et d'insertion. Ce contact avec le public demande une prise en compte particulièrement attentive de la demande de l'utilisateur et une bonne capacité d'adaptation à un public parfois difficile. Il est complémentaire de notre implication dans l'action éducative, en participant aux réunions d'équipe, en mettant à jour les dossiers éducatifs, et en contribuant à l'organisation du service de façon omniprésente notamment par la transmission de l'information.

De plus, nous devons nous adapter rapidement, et souvent sans formation préalable, aux nombreux changements intervenants dans notre administration, comme cela a été le cas récemment sur la nouvelle application PARCOURS. En parallèle, nous devons répondre à la nécessité de nous imprégner des nouveaux textes relatifs à la justice des mineurs afin de pouvoir prendre connaissance des décisions des magistrats pour les indiquer dans les dossiers de suivi des mineurs, mais aussi les retranscrire dans des tableaux mensuels demandés par notre hiérarchie qui étudie le flux des mesures éducatives.

Notre travail n'est pas reconnu non plus par la récente « revalorisation » de la grille indiciaire d'adjoint.e administratif.ve dont le tassement devient ridicule. Nous considérons d'ailleurs depuis de nombreuses années que nous effectuons un travail correspondant au grade de secrétaire administratif.ve.

Seul poste administratif dans l'unité éducative, notre fonction est bien celle



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

d'une secrétaire de service. En effet, notre travail auprès des jeunes est composé d'une diversité de tâches qui nous demande une grande polyvalence. Des tâches de gestion administrative et budgétaire s'y ajoutent, missions relevant d'un emploi de catégorie B, comme par exemple demandes d'achat sur chorus et suivi des commandes, contrôle de relevés d'opérations bancaires de cartes d'achat, gestion des tickets service, assistante CHORUS DT, sous-régisseuse dans plusieurs unités, ainsi que de nombreux suivis comme : tableau de formation - véhicules administratifs - suivi maladie ASA - planning prévisionnel des congés - médecine de prévention (convocation), contrôle des différents contrats de maintenance et autres fournisseurs.

Qu'en serait-il du bon fonctionnement des services sans les adjoint.e.s administratif.ve.s ?

Pour finir, la question se pose aussi pour nos collègues travaillant à la direction territoriale, qui par leur action participent au soutien des missions éducatives et qui n'ont aucune reconnaissance de celles-ci.

NOUS POUVONS OBSERVER QUE NOUS NE SOMMES PAS PRISES EN COMPTE,
NOUS SOMMES REJETÉES DE TOUTE FORME DE PROGRESSION DE CARRIÈRE.
CE MÉPRIS N'A DONC PAS DE LIMITE ?

NOTRE EXCLUSION DU « SÉGUR » DÉMONTRE QUE NOTRE SPÉCIFICITÉ N'EST PAS
RECONNUE !

Nous demandons la reconnaissance de nos missions :

notre intégration dans la liste des agents bénéficiant de la revalorisation indiciaire dans le cadre du Ségur de la filière médico-sociale, et l'intégration des adjoint.e.s administratif.ve.s dans le corps des secrétaires administratif.ves sur leur lieu d'affectation.